## Département des Pyrénées-Orientales Arrondissement de Prades EXTRAIT

## du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes Séance du Mardi 25 mai 2021

## CCPC/2021145-004

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (25): Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Pierre BLANQUE, Patrice CAMPS, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à M. GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à M. POUDADE), Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Serge VAILLS.

Date de convocation : 18 mai 2021 Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

<u>Objet</u>:. demande de subvention en faveur du projet de création d'un stade VTT XCO intercommunal à Font-Romeu— inscrit au sein du DTA (Diagnostic Territorial Approfondi des installations et besoin d'équipements sportifs — en lien avec le plan de relance national et les JO de Paris 2024).

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes porte depuis mai 2018 ce projet structurant pour le territoire et son attractivité. Il rappelle que ce projet s'inscrit dans le DTA co-piloté par les services de l'Etat et les Communauté de communes Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne (complémentaire au projet de stade VTTXCO de Saillagouse); a été retenu dans le cadre de la candidature portée par le CREPS de Font-Romeu aux Centres de Préparation aux J.O de Paris 2024.

Il précise que dans le cadre de la préparation olympique 2024, la Fédération Française de Cyclisme souhaite développer des sites d'entraînement dédiés à la pratique du VTT cross-country olympique. La spécificité « altitude » du CREPS CNEA de Font-Romeu positionne le site sportif de Font-Romeu comme une priorité dans les projets d'aménagement en lien avec l'entraînement en hypoxie.

L'unité de lieu est un atout majeur à l'accueil de stages sportifs (l'hébergement, la restauration ainsi que l'accès aux autres installations sportives, service à la performance et équipes médicales dont kinés).

Outre les sportifs de haut niveau cet équipement sera accessible aux écoles, section sport-étude du collège lycée, sportifs amateurs, clubs locaux, etc complétant l'offre cyclotourisme du territoire.

Dans l'optique de demander et déposer tout dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre de ce projet il propose au conseil communautaire :

De valider le plan de financement ci-dessous

Plan de financement : « STADE VTT XCO INTERCOMMUNAL DE FONT-ROMEU »

TTC ou HT (rayez la mention inutile)				
Poste de dépense	Montant	Financement	Montant	Taux
		FEDER		
		FSE		
AMO (devis Gael FAURY)	40 000€	Europe		
Terrassement (devis Pyrène TP)	152 932€	C.Départemental (66)	28 319,66€	10%
Terrassement manuel sur le tracé (devis Gael FAURY)	24 000€	C.Régional (Occitanie PM)	84 958,98€	30%
Installations sur le tracé modules (devis TMS) et platelages bois (devis ONF)	48 469€	Etat (préciser) PLAN DE RELANCE	56 639,32€	20%
Clôture 2 fils 1600m (devis ONF)	10 150€	ANS	56 639,32 €	20%
Signalétique circuit (devis intertrace)	3 148,60€			
Matelas - instal. Périphériques (devis alticoncept)	4 497€			
		Emprunts		
		Autofinancement	56 639,32€	20%
TOTAL HT	283 196,60€	TOTAL HT	283 196,60 €	100%

## OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De solliciter tout co-financement via le dépôt de dossier de demande de subvention
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Llagonne, le 25 mai 2021

Envoyé le 26-05-2021 à la Préfecture Accusé de réception le 26-05-2021 NOTIFICATION FAST Pierre BATAILLE Président

La Quillane G6210 LA LLAGONNE 04.68.04.49.86